

Département de l'Orne

République Française

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TOURNAI SUR DIVES - 19 mars 2024

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 09		Séance du 19 mars 2024
<u>Présents :</u> 08		L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf mars à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée le 14 mars 2024 s'est réunie en séance ordinaire sous la présidence de <u>Sont présents:</u> Xavier SCHNEIDER, Pierre DEBIAIS, Stéphane GUILLOUARD, Mickaël NOGRE, Annick SIMAO, Dominique GIBOURDEL, Christophe DUPIRE, Valérie GORIOT
<u>Votants:</u> 09		<u>Représentés:</u> <u>Excuses:</u> Bertrand HERMELINE, <u>Absents:</u> <u>Secrétaire de séance:</u>

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé

ORDRE DU JOUR

1. Compte administratif 2023 - budget communal
2. Compte de gestion 2023 - budget communal
3. Affectation du résultat - budget communal
4. Vote des taux d'imposition
5. Budget primitif 2024 - budget communal
6. Compte administratif 2023 - budget eau
7. Compte de gestion 2023 - budget eau
8. Affectation du résultat - budget eau
9. Budget primitif 2024 - budget eau
10. Convention mise à disposition du stade pour éco-pâturage.

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - COMMUNE

DE_09_2024

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des conseillers municipaux présents le compte administratif 2023.

L'assemblée, en l'absence de l'intéressé, vote le compte administratif 2023 tel qu'il est présenté.

Lequel peut se résumer ainsi :

- Dépenses de fonctionnement :	141 669.66€
- Recettes de fonctionnement :	161 319.62€
- Résultat d'exécution 2023 :	+ 19 649.96€
- Résultat reporté N-1 :	+ 81 279.77€
- Dépenses d'investissement :	17 069.68€
- Recettes d'investissement :	23 861.18€
- Résultat d'exécution 2023 :	+ 6 791.50 €
- Résultat reporté N-1 :	- 9200.38€

Restes à réaliser dépenses d'investissement : 2 100€

Restes à réaliser recettes d'investissement : 0€

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise à monsieur le receveur principal de la trésorerie de Flers.

Objet : COMPTE DE GESTION 2023 - COMMUNE

DE_10_2024

Après avoir entendu et comparé le compte administratif les conseillers municipaux déclarent que le compte dressé pour l'exercice 2023, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise à monsieur le receveur principal de la trésorerie de Flers..

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT - COMMUNE

DE_11_2024

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des conseillers municipaux présents l'affectation du résultat.

Lequel peut se résumer ainsi :

- Dépenses de fonctionnement :		141 669.66€
- Recettes de fonctionnement :		161 319.62€
- Résultat d'exécution 2023 :	+ 19 649.96€	
- Résultat reporté N-1 :	+ 91 279.77€	
- Dépenses d'investissement :		17 069.68€
- Recettes d'investissement :		23 861.18€
- Résultat d'exécution 2023 :	+ 6 791.50 €	
- Résultat reporté N-1 :	- 9200.38€	

Restes à réaliser dépenses d'investissement : 2 100€

Restes à réaliser recettes d'investissement : 0€

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise à monsieur le receveur principal de la trésorerie de Flers.

A affecter au budget 2024 :

001 un déficit de 2 408.88€

002 : un excédent de 87 220.47€

1068 : 4 508.88€

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise à monsieur le receveur principal de la trésorerie de Flers.

Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

DE_12_2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 6 voix pour;

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation: 9.91 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties: 31.54 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties: 11.57 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Objet : BUDGET PRIMITIF 2024 - COMMUNE

DE_13_2024

A partir des dépenses et des recettes réelles de l'exercice 2023, le conseil municipal prépare le budget primitif 2024.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section d'investissement : 31 959.88€
- Section de fonctionnement : 245 847.47€

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise à monsieur le receveur principal de la trésorerie de Flers.

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - EAU

DE_14_2024

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des conseillers municipaux présents le compte administratif 2023.

L'assemblée, en l'absence de l'intéressé, vote le compte administratif 2023 tel qu'il est présenté.

Lequel peut se résumer ainsi :

- Dépenses de fonctionnement :		35 172€
- Recettes de fonctionnement :		45 957.18€
- Résultat d'exécution 2023 :	10 785.18€	
- Résultat reporté N-1 :	4 221.26€	
- Dépenses d'investissement :		2713€
- Recettes d'investissement :		0€
- Résultat d'exécution 2023 :	2713€	
- Résultat reporté N-1 :	19 827.73 €	

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise à monsieur le receveur principal de la trésorerie de Flers.

COMPTE DE GESTION 2023 - EAU

DE_15_2024

Après avoir entendu et comparé le compte administratif les conseillers municipaux déclarent que le compte dressé pour l'exercice 2023, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise à monsieur le receveur principal de la trésorerie de Flers..

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT - EAU

DE_16_2024

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des conseillers municipaux présents l'affectation du résultat 2024.

Lequel peut se résumer ainsi :

- Dépenses de fonctionnement :		35 172€
- Recettes de fonctionnement :		45 957.18€
- Résultat d'exécution 2023 :	10 785.18€	
- Résultat reporté N-1 :	4221.26€	
- Dépenses d'investissement :		2713€
- Recettes d'investissement :		0€
- Résultat d'exécution 2023 :	2713 €	
- Résultat reporté N-1 :	17 114.73 €	

A affecter au budget 2024 :

001 : excédent de 19 827.73€

002 : excédent de 15 006.44€

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise à monsieur le receveur principal de la trésorerie de Flers..

Objet : BUDGET PRIMITIF 2024- EAU

DE_17_2024

A partir des dépenses et des recettes réelles de l'exercice 2023, le conseil municipal prépare le budget primitif 2024.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section d'investissement : 22 540.73€
- Section de fonctionnement : 58 506.44€

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise à monsieur le receveur principal de la trésorerie de Flers..

Objet : CONVENTION MISE A DISPOSITION DU STADE

DE_18_2024

Monsieur le Maire évoque la possibilité de faire pâturer les chevaux de Monsieur Adrien GADEYNE propriétaire du Haras situé route du Télégraphe à titre gratuit.

Cela éviterait de tondre et cela serait utile pour l'élevage.

Pour cela il propose qu'une convention soit signée entre les deux parties pour une durée d'un an renouvelable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'autoriser le Maire à signer une convention avec Monsieur Adrien Gadeyne.
- PRECISE que le pâturage est autorisé du 1er mars au 30 septembre (en dehors des périodes de chasse).
- PRECISE qu'un accès au vestiaire devra être laissé.